



ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2021

CAHIER DE REVENDICATIONS

AE LIÉS

Association des étudiantes et des étudiants
de Laval inscrits aux études supérieures

LISTE DES ACRONYMES :

ABRC : Association des bibliothèques de recherche du Canada

CADEUL : Confédération des Associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval

CRSNG : Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada

CRSH : Conseil de recherche en sciences humaines du Canada

FIR : Frais indirects de recherche

FSR : Fonds de soutien à la recherche

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

IRSC : Instituts de recherche en santé du Canada

LPU : Laissez-passer universitaire

NPD : Nouveau Parti Démocratique du Canada

OSF : Organismes subventionnaires fédéraux

PCC : Parti conservateur du Canada

PLC : Parti libéral du Canada

PVC : Parti vert du Canada

THÉMATIQUE #1: FINANCEMENT ET PROMOTION DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Objectif - Que le gouvernement fédéral assure un meilleur financement de la recherche universitaire

Financement de la recherche et des programmes étudiants

Après l'élection du gouvernement conservateur en 2011, celui-ci a effectué d'importantes coupures dans le financement de la recherche au Canada. Ces coupures ont malheureusement été assumées en grande partie par les programmes de bourses étudiantes des OSF. Lors de l'automne 2018, plusieurs associations étudiantes québécoises et canadiennes, dont l'ÆLIÉS, revendiquaient un réinvestissement massif de la part du gouvernement libéral. La demande était bien simple : une enveloppe de 55,9 millions de dollars spécifiquement dans les programmes de bourses pour l'année 2019-2020 ou une réorientation de l'enveloppe déjà allouée aux OSF. L'objectif de cette demande étant de revenir au niveau de financement des programmes de bourses étudiantes au niveau de 2011, soit 7,2 % pour le CRSH, 6,3 % pour les IRSC et 13,3 % pour le CRSNG.

Lors de l'annonce du budget 2019-2020 du gouvernement Trudeau en mars 2019, un réinvestissement de 114 M\$ en bourses de 2e et 3e cycles sur les 5 prochaines années, puis 26.5 M\$ les années suivantes. Malgré un réinvestissement, celui-ci demeure insuffisant et ne permet pas de rattraper le niveau de financement de 2011. C'est pourquoi il est demandé d'investir un montant supplémentaire de 33,1 M\$ dans les programmes de bourses étudiantes des organismes subventionnaires fédéraux.

Revendication #1 : Que le gouvernement fédéral investisse 33.1 M\$ supplémentaires dans les programmes de bourses étudiantes des organismes subventionnaires fédéraux.

Durée des bourses

Le rapport Naylor¹, publié en 2017 et portant sur le renouvellement de la recherche fondamentale au Canada, soulignait que la durée des bourses de maîtrise (un an) et les bourses doctorales (trois ans) canadiennes ne reflétaient absolument pas la durée réelle des projets de recherche. En effet, il est observé que la plupart des maîtrises de recherche sont d'une durée de deux ans alors que les doctorats prennent plus de trois ans. Il est donc demandé que la durée des bourses soit prolongée afin de mieux refléter la durée réelle des études tout en conservant le même niveau de financement qu'offrent les programmes de bourses de 2e et 3e cycles.

Revendication #2 : Que les organismes subventionnaires augmentent les durées du financement de leurs programmes de bourses aux étudiants pour que celles-ci reflètent la durée réelle des études

Frais indirects de recherche

Afin de conserver un bon fonctionnement et une efficacité au sein d'un centre de recherche, les frais indirects de recherche sont des dépenses substantielles afin de préserver cet objectif. Ces frais, qui doivent être assumés par l'établissement universitaire, comprennent notamment le fonctionnement et la gestion du processus de recherche, l'entretien des infrastructures, les ressources et les coûts liés aux demandes de subventions, au respect des normes de sécurité prévue par l'établissement et la gestion de la propriété intellectuelle.

Afin de soutenir les établissements universitaires à couvrir ses différents frais indirects de recherche, le Fonds de soutien à la recherche (FSR) a été mis en place en 2003. Toutefois, le financement de ce Fonds s'avère insuffisant afin de financer

¹ NAYLOR, C. David, « Investir dans l'avenir du Canada : consolider les bases de la recherche au pays », L'examen du soutien fédéral aux sciences 2017, [En ligne] [http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ExamenDuSoutienScience_avril2017-rv.pdf/\\$file/ExamenDuSoutienScience_avril2017-rv.pdf](http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ExamenDuSoutienScience_avril2017-rv.pdf/$file/ExamenDuSoutienScience_avril2017-rv.pdf)

de façon adéquate les établissements universitaires, le Fonds ne permettant que de financer autour de 20% des FIR. Afin que les établissements universitaires puissent continuer la production de différents savoirs, l'ÆLIÉS recommande que le gouvernement fédéral investisse 255 M\$ dans les Fonds de soutien à la recherche afin que ceux-ci financent les institutions de recherche à un seuil d'au moins 40% des subventions des OSF.

Revendication #3 : Que le gouvernement fédéral investisse 255 M\$ dans les Fonds de soutien à la recherche afin que ceux-ci financent les institutions de recherche à un seuil d'au moins 40% des subventions des OSF.

Libre accès à la recherche universitaire

Objectif : Que le gouvernement fédéral encourage le libre accès dans la recherche, et en particulier du dépôt institutionnel en libre-accès, afin d'accroître la visibilité et l'impact des publications scientifiques dans la société;

Adopté en 2015 par les trois organismes subventionnaires fédéraux, la politique sur le libre accès des trois organismes subventionnaires fédéraux a été créée dans l'optique de favoriser l'accès aux publications scientifiques et à la production de savoirs. Cette politique prévoit même que « les titulaires d'une subvention doivent s'assurer que les articles découlant de la recherche financée par les organismes qu'ils publient dans une revue avec comité de lecture sont accessibles gratuitement dans les 12 mois qui suivent leur publication »². En d'autres mots, les chercheurs et chercheuses jouissants de financement public canadien doivent s'assurer de publier dans une revue en libre-accès. Toutefois, les organismes subventionnaires fédéraux offrent peu de ressources ou soutien aux chercheurs et chercheuses devant publier dans des revues en libre accès. Les chercheurs et chercheuses, ainsi que les bibliothèques universitaires offrant un dépôt institutionnel en libre accès, doivent donc assumer la responsabilité entière. L'ÆLIÉS croit donc fermement que les revendications #4 et #5 viendraient répondre directement à ce besoin de soutien de la part des chercheurs et des bibliothèques de recherche.

Revendication #4 : Que le gouvernement fédéral et les organismes subventionnaires fédéraux, en collaboration avec l'ABRC, participent au financement et travaillent à l'amélioration des dépôts institutionnels universitaires canadiens afin d'améliorer le taux de référencement.

Revendication #5 : Que le gouvernement fédéral et les organismes subventionnaires fédéraux promeuvent la publication en libre-accès et instaurent des mécanismes de vérification et de suivi auprès des chercheurs et chercheuses afin d'assurer le respect de sa politique sur le libre-accès.

Insertion professionnelle des titulaires de doctorat

Objectif : Que le gouvernement fédéral prenne les mesures nécessaires afin d'encourager les entreprises à embaucher les titulaires de doctorat;

Au Canada, le nombre de titulaires d'un doctorat d'universités canadiennes connaît une hausse importante. En effet, de 2001 à 2011, le taux de ces diplômé-e-s a augmenté de 68%³. Toutefois, moins d'un titulaire de doctorat sur cinq décrochera un poste de professeur-e universitaire. Plus concrètement, au Canada, 18,6 % des titulaires d'un doctorat occupent des postes de professeur-e-s en milieu universitaire, en comparaison de 40 % qui ont une carrière dans le

² Gouvernement du Canada, « Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications », [En ligne] http://www.science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_F6765465.html?OpenDocument

³ Edge, J., & Munro, D. (2015b). Inside and Outside the Academy. Valuing and Preparing PhDs for Careers. Canada: The Conference Board of Canada.

secteur de l'enseignement postsecondaire et qui deviennent professeur-e-s d'université à temps partiel, assistant-e-s de recherche et d'enseignement, administrateurs-trices, etc.⁴ Donc, les emplois de professeur-e ne constituent donc, pas le principal débouché pour les titulaires d'un doctorat, alors que la formation doctorale de type recherche vise une telle finalité⁵. En d'autres mots, les doctorants universitaires canadiens ne sont pas formés dans une perspective d'intégration du marché du travail, mais plutôt dans une perspective de carrière académique. Il est donc nécessaire que le gouvernement canadien prenne les moyens nécessaires et crée un programme d'insertion professionnelle afin d'aider les titulaires de doctorat à intégrer le marché du travail.

Revendication #6 : Que le gouvernement fédéral crée un programme d'insertion professionnelle afin d'aider les titulaires de doctorat à intégrer le marché du travail.

THÉMATIQUE #2: REPRÉSENTATIVITÉ, INCLUSION ET DIVERSITÉ DANS LES UNIVERSITÉS CANADIENNES

Réforme du mode de scrutin

Lors de la campagne fédérale de 2015, le Parti libéral du Canada (PLC), avec l'appui du Nouveau Parti démocratique (NPD) et du Parti Vert du Canada (PVC), annonçait qu'il se positionnait et promettait une réforme du mode de scrutin uninominal à un tour actuel. M. Trudeau et le PLC déclaraient même que « nous sommes déterminés à faire en sorte que l'élection de 2015 soit la dernière élection fédérale organisée selon un scrutin uninominal à un tour »⁶. Malheureusement, cette promesse n'a pas pu être menée à bon port par faute de consensus au sein de la classe politique canadienne. Malgré cet échec, l'ÆLIÉS continue de croire qu'un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire demeure le système électoral le mieux adapté pour la réalité de la culture politique canadienne tout en préservant la représentation régionale et le rôle des député-e-s si cher aux yeux des Canadiens et Canadiennes. De plus, considérant que les 18 à 24 ans et les 25 à 34 ans étaient les deux tranches d'âge affichant le plus bas taux de participation lors de l'élection fédérale de 2015⁷, l'ÆLIÉS croit que le réforme du mode de scrutin permettrait un renouvellement de confiance envers ces jeunes électeurs tout en combattant le cynisme envers les institutions démocratiques et leurs acteurs et actrices. C'est pourquoi nous revendiquons que le gouvernement fédéral procède à une réforme du système électoral visant l'intégration d'une composante de proportionnalité compensatoire au mode de scrutin actuel.

Revendication #7 : Que le gouvernement fédéral procède à une réforme du système électoral visant l'intégration d'une composante de proportionnalité compensatoire au mode de scrutin actuel.

Représentation étudiante sur les OSF

Bien que les organismes subventionnaires fédéraux gèrent et accordent des millions de dollars en bourses aux étudiant-e-s universitaires partout au Canada, ceux-ci ne sont pas intégrés aux instances décisionnelles des OSF. En effet, les OSF ont chacun leur propre structure et leur propre conseil d'administration. Les membres de ces conseils d'administration étant nommés par le gouvernement canadien, le CRSH a un CA de 15 personnes, le CRSNG de 19 membres et les IRSC de 18 membres. Contrairement aux Fonds de recherche du Québec (FRQ), aucun étudiant-e-s ne siège sur ces instances. Afin que les étudiant-e-s universitaires canadiens-ennes ne soient pas oubliés dans les décisions prises dans la

⁴ Idib

⁵ Coallier, J.-C. (2017). Insertion professionnelle des titulaires de doctorat : une responsabilité à assumer. Découvrir magazine.

⁶ Radio-Canada, « Vives réactions à l'abandon par Trudeau de la réforme du mode de scrutin », [En ligne] <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1014308/justin-trudeau-renonce-reforme-mode-scrutin-reaction-opposition>

⁷ Élections Canada, « Taux de participation par groupe d'âge », [En ligne] <https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/eval/pes2015/vtsa&document=table1&lang=f>

gouvernance des OSF, l'ÆLIÉS, ainsi que plusieurs autres associations étudiantes, demande que le CRSNG, le CRSH et les IRSC réservent au moins une place dans leurs conseils d'administration respectifs à un représentant étudiant des cycles supérieurs dûment recommandé par ses pairs.

Revendication #8 : Que le CRSNG, le CRSH et les IRSC réservent au moins une place dans leurs conseils d'administration respectifs à un ou une représentant-e étudiante des cycles supérieurs dûment recommandé-e par ses pairs.

Équité diversité et inclusion

Objectif : Que le gouvernement fédéral s'assure que l'enseignement supérieur soit un milieu inclusif, diversifié et représentatif

Au mois de mai dernier, l'honorable Kirsty Duncan, ministre des Sciences et des Sports, annonçait la mise en place du programme pilote Dimensions⁸ visant à soutenir les initiatives en matière d'équité, de diversité et d'inclusion visant à réduire les obstacles systémiques, notamment ceux qui touchent les groupes sous-représentés ou désavantagés, comme les femmes, les peuples autochtones, les personnes en situation de handicap, les membres de minorités visibles ou de groupes racisés et ceux de la communauté LGBTQ+. Bien que l'ÆLIÉS ait souligné cette mesure et qu'il s'agisse d'un pas dans la bonne direction, nous croyons que les barrières systémiques que peuvent rencontrer plusieurs groupes sous-représentés dans le milieu de la recherche demeurent considérables. Toutefois, afin de continuer la lutte contre toutes formes de discrimination systémique, le gouvernement du Canada doit offrir plus de moyens et de ressources aux établissements universitaires canadiens et en obligeant celles-ci à adhérer aux principes de la charte Dimensions. L'ÆLIÉS souhaite donc que ce programme pilote soit élargi et que les universités canadiennes se voient dans l'obligation d'y adhérer tout en leur allouant du financement afin de bonifier leurs ressources.

Revendication #9 : Que le gouvernement fédéral oblige les universités canadiennes à adhérer à la charte Dimensions afin d'assurer que le milieu de la recherche universitaire soit plus inclusif et représentatif de la diversité.

Loi sur l'immigration fédérale

Depuis le projet de loi C-35 de juin 2011 modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, plusieurs critiques de la communauté étudiante internationale concernant l'article 91 ont été soulevées. Bien que la modification de l'article 91 avait comme objectif d'éliminer les conseils malavisés ou malveillants, cela a directement affecté l'offre de service aux étudiant-e-s internationaux-ales. En effet, pour être autorisée à délivrer des conseils, une formation a été mise en place par le gouvernement Trudeau destinée au personnel des établissements universitaires. Toutefois, cette formation n'est disponible que trois fois par année et requiert un engagement de 12 semaines et de 25 heures par semaine. La communauté étudiante internationale étant déjà dans une situation précaire, celle-ci ne peut se permettre de se retrouver dans l'incapacité de recevoir des conseils en immigration sur les campus universitaires.

Revendication #10 : Que le gouvernement fédéral exclue le personnel des établissements universitaires de l'article 91 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés [et des réfugiées].

⁸ Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada, « Dimensions : équité, diversité et inclusion Canada » [En ligne] http://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/EDI-EDI/Dimensions_Dimensions_fra.asp

THÉMATIQUE #3: ENVIRONNEMENT, CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET MOBILITÉ DURABLE

Transport en commun

La mobilité durable est une préoccupation importante chez la communauté étudiante universitaire. Ceci s'est traduit par des positions prises par les membres de l'ÆLIÉS visant l'instauration d'un Laissez-passer universitaire de transport en commun (LPU). Celles-ci ont été adoptées par les membres de l'ÆLIÉS et de son association soeur de 1er cycle, la CADEUL, en 2009 lors d'un référendum. Environ 75% des membres s'étaient alors déclarés en faveur d'un LPU. À la suite longues discussions avec les partenaires du LPU (l'Université Laval et les sociétés de transport de Lévis et de Québec) une entente préliminaire a pu être soumise à l'approbation des membres à l'automne 2019. Les résultats de celui-ci ont démontré que la mobilité durable est plus que jamais un enjeu central pour les membres des deux associations. En effet, environ 72% des membres de l'ÆLIÉS se sont prononcés en faveur de l'implantation du LPU, tout comme environ 55% des membres de la CADEUL.

Objectif : Que le gouvernement fédéral encourage et finance toute initiative visant l'instauration et l'amélioration du transport en commun;

Le coût du LPU pour les étudiants inscrits à temps plein qui bénéficieront du LPU est le suivant :

- 120,60 \$ par session pour l'année universitaire 2019-2020 (30,15\$ par mois) ;
- 132,66 \$ par session pour l'année universitaire 2020-2021 (33,17\$ par mois) ;
- 144,72\$ par session pour l'année universitaire 2021-2022 (36,18\$ par mois) ;

Le tout est suivi d'une indexation annuelle de 2 % pour les années subséquentes. Les commentaires reçus de la part de plusieurs membres s'étant positionnés en défaveur du projet concernaient le prix qu'ils trouvaient trop élevé. En effet, il est dommage que le gouvernement du Québec n'ait pas pu contribuer financièrement au projet malgré les tentatives effectuées par les associations étudiantes et l'Université Laval en ce sens.

Le gouvernement du Canada, dans une optique de lutte aux changements climatiques, aurait tout à gagner à contribuer financièrement au programme. Ceci lui permettrait de renforcer son image d'allié dans la lutte aux changements climatiques, tout en contribuant concrètement à celle-ci.

Revendication #11 : Que le gouvernement fédéral encourage et contribue au financement du Laissez-passer universitaire de l'Université Laval.

Troisième lien à Québec

Depuis plusieurs années, le projet de troisième lien reliant la Rive-Sud de Québec et la ville de Québec prend de plus en plus d'ampleur. En ce sens, le gouvernement du Québec annonçait en juin dernier que ce troisième lien serait un tunnel d'une dizaine de kilomètres qui raccordera à l'est les autoroutes 40 et 20 situées sur les deux rives⁹. Considérant que des efforts considérables sont mis de l'avant afin de transitionner vers le transport en commun avec des projets comme, par exemple, le Laissez-passer universitaire (LPU) et le Réseau structurant de transport en commun de la Capitale, ce projet viendrait contrecarrer ces initiatives vertes et durables tout en renforçant les habitudes automobilistes de la ville de Québec et de ses alentours. Le gouvernement du Québec, qui n'a toujours pas précisé le coût de construction de ce tunnel, aura certainement besoin de l'aide financière du gouvernement fédéral. L'ÆLIÉS ayant une position contre un projet de troisième lien à Québec¹⁰, nous demandons donc au gouvernement fédéral de se positionner contre le projet de troisième lien du gouvernement du Québec et d'encourager et financer les initiatives de mobilité durable.

⁹ <https://www.lapresse.ca/actualites/regional/201906/27/01-5231839-le-troisieme-lien-quebec-levis-sera-un-tunnel.php>

¹⁰ https://www.aelies.ulaval.ca/assets/medias/documents/CahierPositions2019_V4.pdf

Revendication #12 : Que le gouvernement fédéral se positionne contre le projet de troisième lien du gouvernement du Québec.

Loi climatique

Dans son rapport sur les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre de 2018¹¹, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) réaffirmait la nécessité et l'urgence de limiter le réchauffement planétaire à 1.5 degré Celsius. Pour ce faire, le GIEC demande que la réduction des émissions mondiales de CO2 soit de 50% d'ici 2030, que les émissions nettes de CO2 soient de zéro en 2050, et demande également une réduction de près de 50% des émissions de méthane d'ici 2050. Bien que ces recommandations semblent alarmistes et inatteignables, elles demeurent prioritaires pour les étudiant-e-s canadiens et la communauté scientifique. Afin d'atteindre ces objectifs, la participation des gouvernements est plus que cruciale. C'est pourquoi, tel qu'exprimé dans d'autres revendications, ceux-ci doivent continuer d'encourager les initiatives de mobilité durable et d'énergies renouvelables. Afin de permettre une réelle transition énergétique, le gouvernement fédéral doit adopter une loi climatique qui permettra aux gouvernements actuels et futurs de se donner les moyens d'atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre. Il en est de la responsabilité du gouvernement canadien de montrer un leadership mondial dans la lutte aux changements climatiques.

Revendication #13 : Que le gouvernement fédéral adopte une loi climatique qui, à l'aide de la décroissance, force l'atteinte des cibles recommandées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

THÉMATIQUE #4: ENJEUX SOCIAUX

Logement abordable étudiant

Au Québec, selon l'enquête PHARE 2017, 70% de la population étudiante québécoise est locataire comparativement à 38,7% de la population en général. De plus, le logement est la première dépense et la source principale de son endettement. Comme les étudiant-e-s privilégient la colocation pour se loger, les propriétaires de ces immeubles profitent de cette situation pour augmenter le coût des loyers sachant qu'ils-elles se diviseront la facture. Pour se trouver un logement qui est abordable, la population étudiante est en étroite compétition avec les familles qui recherchent des appartements de grandes tailles et peu coûteux. Sans surprise, les populations les plus vulnérables sont les parents-étudiants ainsi que les étudiant-e-s international-e-s. Le taux d'effort qui calcule la part du revenu dépensé pour le loyer de l'étudiant-e-s nous permet de déterminer si un logement est abordable ou non. Selon statistique Canada, un loyer considéré comme abordable devrait représenter moins de 30% des dépenses du revenu total. Or, 70% des étudiant-e-s au Québec ont un taux d'effort de plus de 30%.

Dans la Ville de Québec, ce taux d'effort médian est de 37%. Comparativement aux étudiant-e-s du reste de la province, les étudiant-e-s de l'Université Laval paient en haut de 15% du prix moyen pour leur logement. Il est important de souligner que 67% de cette population habite dans les quartiers Sillery, Sainte-Foy et Cap-Rouge. Plus précisément, la Cité universitaire y regroupe à elle seule 43,9% des étudiant-e-s locataires. À titre de comparaison, les loyers dans la Cité universitaire sont d'environ 960,00\$ alors que dans le reste du marché locatif privé, pour le même format, le loyer coûte 839,00\$.

ENJEU :

Le marché locatif privé ne peut offrir de solution viable pour loger la population étudiante. La solution réside donc dans un autre modèle d'affaires soit le logement abordable étudiant. Or, la législation actuelle et le support offert par les

¹¹ https://report.ipcc.ch/sr15/pdf/sr15_spm_final.pdf

différents programmes de logement abordable ne correspondent pas à la réalité étudiante. Par exemple, la catégorie étudiante n'apparaît pas dans les différents programmes d'aide au loyer offerts par les deux ordres de gouvernement à Ottawa et à Québec.

RÉSUMÉ :

1. La catégorie étudiante n'apparaît pas dans les différents programmes d'aide au loyer offerts par les deux ordres de gouvernement à Ottawa et à Québec. On peut penser à la Stratégie nationale sur le logement (SNL), à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), au programme de supplément du loyer ou encore l'allocation logement qui ignore la communauté étudiante.
2. En ce qui a trait à l'Aide financière aux études (AFE) le montant du salaire annuel utilisé comme barème pour permettre aux étudiant-e-s de couvrir leurs frais de subsistance, notamment le prix du loyer, est toujours trop faible et représente peu leur réalité financière.
3. En 2013, le gouvernement du Québec avait mis en place un programme de financement pour le logement étudiant communautaire. Cependant, jusqu'à ce jour, aucune somme n'a été investie dans le programme.

Revendication #14.1 : Que la Société canadienne d'hypothèques et de logement permette le financement de projet de logement abordable étudiant.

Revendication #14.2 : Que le gouvernement fédéral ajoute la population étudiante aux populations prioritaires de la Stratégie nationale de logement.

Revendication #14.3 : Que le programme d'accès logis permette le financement de logements abordables étudiants.

Revendication #14.4 : Que le programme de supplément de loyer du gouvernement du Québec reconnaisse tout étudiant-e à temps plein dans ses populations cibles.

Revendication #14.5 : Que l'AFE prenne en compte le coût réel des loyers payés par les ménages étudiants.

Revendication #14.6 : Que l'AFE s'ajuste au taux d'effort pour la population étudiante, plutôt que de fixer un montant.

Revendication #14.7 : Que la Société d'habitation du Québec relance le Programme spécial pour un projet pilote de logements pour les étudiant-e-s et qu'elle mette à jour les dispositions pour en faire un programme permanent dédié au financement de projets de logement abordable étudiant.

Revendication #14.8 : Que la Ville de Québec soutienne le développement de logement abordable étudiant à la hauteur de 5% du financement du projet.

Revendication #14.9 : Que la Ville de Québec instaure un moratoire sur l'augmentation des prix des loyers des logements se trouvant sur l'axe du futur réseau structurant de transport en commun qui serait au-delà des augmentations usuelles dues au coût de la vie.

Rappel des revendications :

Revendication #1 : Que le gouvernement fédéral investisse 33.1 M\$ supplémentaires dans les programmes de bourses étudiantes des organismes subventionnaires fédéraux.

Revendication #2 : Que les organismes subventionnaires augmentent les durées du financement de leurs programmes de bourses aux étudiants pour que celles-ci reflètent la durée réelle des études

Revendication #3 : Que le gouvernement fédéral investisse 255 M\$ dans les Fonds de soutien à la recherche afin que ceux-ci financent les institutions de recherche à un seuil d'au moins 40% des subventions des OSF.

Revendication #4 : Que le gouvernement fédéral et les organismes subventionnaires fédéraux, en collaboration avec l'ABRC, participent au financement et travaillent à l'amélioration des dépôts institutionnels universitaires canadiens afin d'améliorer le taux de référencement.

Revendication #5 : Que le gouvernement fédéral et les organismes subventionnaires fédéraux promeuvent la publication en libre-accès et instaurent des mécanismes de vérification et de suivi auprès des chercheurs et chercheuses afin d'assurer le respect de sa politique sur le libre-accès.

Revendication #6 : Que le gouvernement fédéral créer un programme d'insertion professionnelle afin d'aider les titulaires de doctorat à intégrer le marché du travail.

Revendication #7 : Que le gouvernement fédéral procède à une réforme du système électoral visant l'intégration d'une composante de proportionnalité compensatoire au mode de scrutin actuel.

Revendication #8 : Que le CRSNG, le CRSH et les IRSC réservent au moins une place dans leurs conseils d'administration respectifs à un ou une représentant-e étudiant des cycles supérieurs dûment recommandé-e par ses pairs.

Revendication #9 : Que le gouvernement fédéral oblige les universités canadiennes à adhérer à la charte Dimensions afin d'assurer que le milieu de la recherche universitaire soit plus inclusif et représentatif de la diversité.

Revendication #10 : Que le gouvernement fédéral exclue le personnel des établissements universitaires de l'article 91 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés [et des réfugiées].

Revendication #11 : Que le gouvernement fédéral encourage et contribue au financement du Laissez-passer universitaire de l'Université Laval.

Revendication #12 : Que le gouvernement fédéral se positionne contre le projet de troisième lien du gouvernement du Québec.

Revendication #13 : Que le gouvernement fédéral adopte une loi climatique qui, à l'aide de la décroissance, force l'atteinte des cibles recommandées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Revendication #14.1 : Que la Société canadienne d'hypothèques et de logement permette le financement de projet de logement abordable étudiant.

Revendication #14.2 : Que le gouvernement fédéral ajoute la population étudiante aux populations prioritaires de la Stratégie nationale de logement.

Revendication #14.3 : Que le programme d'accès logis permette le financement de logements abordables étudiants.

Revendication #14.4 : Que le programme de supplément de loyer du gouvernement du Québec reconnaisse tout étudiant·e à temps plein dans ses populations cibles.

Revendication #14.5 : Que l'AFE prenne en compte le coût réel des loyers payés par les ménages étudiants.

Revendication #14.6 : Que l'AFE s'ajuste au taux d'effort pour la population étudiante, plutôt que de fixer un montant.

Revendication #14.7 : Que la Société d'habitation du Québec relance le Programme spécial pour un projet pilote de logements pour les étudiant·e·s et qu'elle mette à jour les dispositions pour en faire un programme permanent dédié au financement de projets de logement abordable étudiant.

Revendication #14.8 : Que la Ville de Québec soutienne le développement de logement abordable étudiant à la hauteur de 5% du financement du projet.

Revendication #14.9 : Que la Ville de Québec instaure un moratoire sur l'augmentation des prix des loyers des logements se trouvant sur l'axe du futur réseau structurant de transport en commun qui serait au-delà des augmentations usuelles dues au coût de la vie.

AE LIÉS

Association des étudiantes et des étudiants
de Laval inscrits aux études supérieures

